



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DE LA MAYENNE

**Information sur l'existence d'un avis réputé sans observation
de l'autorité environnementale**

Dénomination du projet :

Les Volailles Rémi Ramon – 38 rue du Docteur Cumin – 53250 JAVRON LES CHAPELLES

Demande d'autorisation d'exploiter, après régularisation, un atelier d'abattage et de préparation de produits alimentaires d'origine animale

La direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement a reçu le présent dossier complet et régulier le **18 juillet 2012**.

Depuis le **18 septembre 2012**, en application de l'article R. 122-13 1 du code de l'environnement, et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale l'avis est réputé **sans observation**.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire
- d'une consignation au dossier d'enquête publique
- d'une publication sur le site internet de la préfecture

Laval, le 20 septembre 2012

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Dominique GILLES